

INTERDICTION DU CELLULAIRE À L'ÉCOLE EN TOUT TEMPS

FAVORISER DE SAINES HABITUDES DE VIE

La loi et le règlement de l'école est claire :

L'usage de tous les appareils électroniques personnels est interdit à l'école !

L'usage inclut la possession de ses appareils en d'autres lieux que le casier.

Tous les appareils électroniques personnels incluent les cellulaires, les écouteurs et les montres intelligentes.



1

Laisser le cellulaire à la maison

La façon la plus simple pour favoriser de saines habitudes technologiques est de **laisser tous les appareils électroniques personnels à la maison**. C'est simple et sécuritaire !

2

Laisser le cellulaire dans le casier

Si le cellulaire doit absolument être apporté à l'école pour le transport et/ou le travail, **celui-ci devra rester dans le casier, barré, pour toute la journée et ce, sans accès pendant la journée.**

Cafétéria :

Prévoir une carte bancaire ou de l'argent comptant. Il est aussi possible de se procurer une carte de cafétéria.

Un téléphone sera rendu disponible pour les appels urgents aux parents.

3

Si les consignes ne sont pas respectées ...

Dès qu'un adulte voit un élève avec un appareil interdit, l'adulte le confisquera et le remettra au local d'encadrement.

1re et 2e confiscation : L'élève pourra venir chercher l'appareil au local d'encadrement à 15h50.

3e confiscation : Le parent de l'élève devra venir chercher l'appareil au secrétariat.

Si les manquements devaient continuer, des sanctions supplémentaires pourraient s'ajouter.

Viser haut!

ESSM

École secondaire de Saint-Marc

